



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NOTICE

SUR LA FILIATION

DE

LA FAMILLE DE L'ANGE.

Les armes de la famille de l'Ange sont composées d'une étoile d'argent à cinq pointes, telle que les Albanais la portaient sur leurs rondelles, et du croissant d'argent au-dessous, donné pour armoiries à la ville de Constantinople par Constantin-le-Grand; avec la couronne impériale grecque, avec la devise en grec et traduite ici en latin : *Namine Ange et omine*; entourées de l'ordre des Chevaliers angéliques, créé en 1185 par l'empereur Isaac l'Ange, et surtout par un saint Georges à cheval, terrassant le dragon.

NOTICE

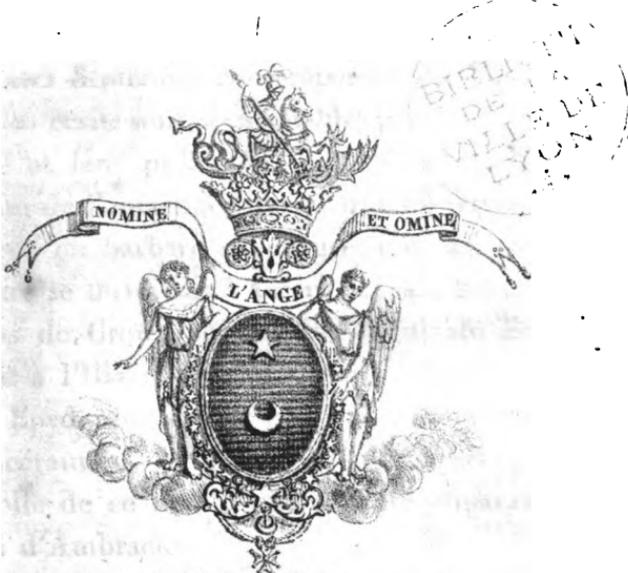
374482

SUR LA FILIATION

DE

LA FAMILLE DE L'ANGE,

ORIGINAIRE DE L'ALBANIE, ET RÉFUGIÉE DANS LA FRANCE
DEPUIS 1466; A L'APPUI DES DROITS DU MARQUIS DE
L'ANGE COMNÈNE, SUR L'EMPIRE DE CONSTANTINOPLE,
ET PARTICULIÈREMENT SUR L'ALBANIE.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE LEFEBVRE,

RUE DE BOURBON, N°. II.

1824.

DON MORIN PONS

DE L'ALBANIE

ET DE LA GRÈCE ,

SOUS LE DESPOTAT D'OCCIDENT.

SUIVANT Strabon , contemporain de Tibère , dont les écrits sont si estimables par leur exactitude et leur précision , l'Albanie était une portion de l'ancienne Illyrie , que les Grecs divisaient en barbare et en grecque . La partie barbare se terminait à Lissus ou Alessio , au-dessus de Croïe , sur la rive droite du Drin . Quant à l'Illyrie grecque , elle s'étendait depuis Epydaume ou Durazzo jusqu'aux monts Acrocéraunes , et jusqu'à la ville d'Arta , sur le golfe de ce nom , qui a porté auparavant celui d'Ambracie .

L'Albanie possède une langue qui lui est propre , à laquelle se sont identifiés des mots , des expressions pris dans le langage des peuples étrangers qui l'ont dominée à différentes époques , ou qui ont seulement trafiqué avec

elle en divers temps. Par conséquent, les Albanais ne sont point une colonie d'aucune nation et ont la même origine que les Grecs proprement dits.

Quant aux mœurs et aux usages particuliers des Albanais, à la culture de leur territoire, à leurs lumières dans les arts et dans les sciences, à la religion parmi eux, que de variations n'ont-ils pas dû éprouver à cet égard ?

Durant la république, les Grecs furent légers de caractère, imprévoyans, passionnés pour les arts, insoucians pour toute espèce de propriété, et même pour la culture des terres. Aussi ceux qui aspirèrent alors à les gouverner n'avaient pas autre chose à faire, que de chercher à les capter par leur éloquence, par des fêtes et des jeux, admirablement secondés par un culte religieux essentiellement idéal.

Sous les rois prédécesseurs de Pyrrhus, et sous ce prince si redoutable aux Romains, la civilisation dans l'Illyrie, et surtout dans l'Illyrie grecque, était à un très-haut degré de perfection, et incomparablement au-dessus de celle de tous les pays voisins. Ensuite, et à différentes époques remarquables, les dévas-

tations des Macédoniens, les invasions des Gaulois, la domination des Romains, la violence et la rapacité connues de leurs proconsuls et de leur soldatesque ruinèrent ces contrées si florissantes naguère, et dont la fertilité était citée par leurs productions aussi abondantes qu'admirables. Paul-Émile, entre autres, ce républicain fougueux, avide et inhumain, pilla toute l'Illyrie, se plut à la couvrir de ruines et de cendres ; il finit par en arracher jusqu'aux habitans, et les livra à l'esclavage en châtiment de leur amour pour l'indépendance de leur patrie.

L'Albanie, comme toute la Grèce, devenue partie de l'empire d'Occident et attachée au patriarcat de Rome, fut déchirée par les disputes entre le rit grec et le rit romain ; disputes d'autant plus fatales à l'empire d'Orient, que les empereurs s'y mêlèrent en personne maintes fois, comme théologiens, et au détriment de l'autorité souveraine, au lieu de réduire les disputeurs au silence, par un gouvernement mieux entendu et plus ferme.

L'arrivée des croisés à Constantinople fut un grand fléau de plus pour les Grecs, sans leur procurer aucun avantage. Moins civilisés que les Grecs, plus fanatiques que religieux,

leur domination passagère fut marquée par le pillage et la dévastation. Après avoir traité les Grecs en peuples conquis, ils furent chassés de Constantinople, par Michel I^{er} Paléologue, qui s'empara de l'empire (1).

A cette époque, les Etats de l'empire étaient encore partie en Europe et partie en Asie; toutes les institutions en étaient mal réglées, même le droit d'hérédité au trône. Les peuples, distincts par leur religion et par leurs habitudes, faisaient constamment des efforts pour secouer le joug de l'empire; enfin, les Paléologues préparèrent sa subversion, pour avoir toléré insensiblement l'établissement des mahométans dans leurs Etats d'Europe.

L'histoire du passé doit être mémorable pour l'avenir; car le passé ne fait que se reproduire sous des formes différentes. Il doit être le guide des gouvernemens, des peuples, même des individus.

La nation albanaise a vu naître au milieu d'elle trois héros, dont les exploits ne s'effaceront jamais de la mémoire des hommes: Pyrrhus, roi d'Épire; Alexandre, roi de Macédoine; Scander-Beg, roi de la Haute-Albanie.

(1) Voyez Pachymère.

Pyrrhus, appelé au secours des Tarentins, périt accidentellement au moment de renverser la république romaine. Alexandre fut le conquérant d'une partie de l'Asie. Scander-Beg, par des victoires éclatantes, arrêta l'irruption des mahométans qui venaient d'envahir l'empire d'Orient et menaçaient d'une subversion toute la chrétienté.

La nation albanaise occupe un vaste territoire sur la mer Adriatique, qui la met dans le cas de participer au commerce maritime entre les nations, sous la protection, entre autres, de l'île de Corfou, qui en est une ancienne dépendance. Ses montagnes, en relation avec ses plaines, sont susceptibles d'une grande défense réciproque; ses alliés naturels doivent être la république fédérative de la Morée, l'Autriche, le royaume de Naples, la France et l'Angleterre. Elle a démontré, à toutes les époques, ce qu'elle pourrait être encore sous un gouvernement monarchique bien coordonné, et sous une loi commune.

Enfin, la nation albanaise n'oubliera point qu'après la prise de Constantinople en 1204 (1), et l'élévation de Baudouin, comte de Flandre,

(1) V. Nicéas.

Théodore l'Ange, fils de Jean l'Ange, sébastocrator d'Occident, et petit-fils de Constantin l'Ange, de Philadelphie dans l'Acarnanie, et de Théodora Comnène, était l'héritier légitime, par droit de succession, de l'empereur Alexis l'Ange, fils de l'empereur Isaac l'Ange, son cousin-germain, comme étant le fils d'Andronic l'Ange, frère de Jean l'Ange son père; l'un et l'autre, fils de Constantin l'Ange de Philadelphie; qu'après avoir vainement essayé à faire prévaloir ses droits légitimes au trône de Constantinople et à l'exclusion de tous les autres, contre la déloyauté des croisés, Théodore l'Ange se retira dans l'Albanie, le berceau de ses ancêtres, et continua à gouverner, comme despote (1), les peuples belliqueux de l'Occident, dont l'amour et la fidélité envers ses descendans préserva leur indépendance de toute atteinte jusqu'en 1337 (2), que la souveraineté de l'Albanie fut réunie à l'empire, par Andronic Paléologue, dit le Vieux, pendant la minorité du despote Nicéphore III, de la race desANGES; réunion qui fut le présage de l'oc-

(1) Voy. Pachymère.

(2) Voy. J. Cantacuzène.

cupation barbare des mahométans de ces belles contrées.

Au reste, si l'empire d'Orient a été subjugué, il y a trois siècles, par une horde nombreuse, fanatique, ennemie implacable du nom chrétien, la faute en est moins due à l'imprévoyance, à la lâcheté de ses souverains, qu'à la forme incomplète, insuffisante, anarchique du gouvernement impérial, qui avait dépassé le despotisme sans avoir atteint encore une liberté bien réglée. Qu'on n'oublie donc point que, pendant le siège même de Constantinople, où l'empereur Constantin Paléologue montra tant de courage et tant de résignation à la mort, au moment de succomber et d'être exterminés, les Grecs disputaient encore sur le mérite du rit grec ou du rit romain.

Maintenant les Grecs, sincèrement religieux par les soins constants, les paroles évangéliques, l'exemple des vertues privées de leurs pasteurs, marcheront unanimement à la délivrance de leur patrie, sous l'invocation divine et sous la bannière de la croix, qui leur donna la victoire sous Constantin le Chrétien et le Grand. Quant aux souverains de l'Europe, s'ils sont aussi insouciants que leurs ancêtres l'ont été envers l'empereur

Constantin Paléologue, qui sollicita vainement leur assistance en faveur de la cause de toute la chrétienté, du moins les Grecs invoqueront dans ce moment leur neutralité, au lieu de suivre secrètement les impulsions d'une politique fautive, anti-chrétienne, ténébreuse et inhumaine, dictée par une ambition gigantesque, impuissante pour faire le bien, et toujours capable de nuire. Dieu et notre droit sera la devise des Grecs, avec laquelle ils parviendront seuls à briser leurs fers, à *délivrer toute la Grèce* ou à *mourir*.

La Grèce est reconnue pour être la barrière naturelle de l'Europe contre les hordes de l'Orient, dont le fanatisme leur suffit pour tout oser; comme la Pologne l'est contre celles du Nord devenues militaires et privées de tout.

La cause des Grecs est maintenant, plus que jamais, celle de l'Europe. Leur entreprise pour la délivrance de leur patrie du joug des mahométans, est donc la plus noble, la plus légitime, la plus courageuse, la plus chrétienne et la plus sacrée que l'histoire des siècles nous ait retracée.

NOTE.

Le nom de L'ANGE est commun à plusieurs familles nobles, dans la France et même dans l'étranger, dont l'origine, évidemment différente, peut causer néanmoins bien des méprises, bien des erreurs dans la recherche des documens, des titres qui doivent concerner chacune de ces familles exclusivement, si cette recherche n'était point faite sans prévention, avec discernement, et une persévérance opiniâtre. L'extrait suivant, quoique incomplet, pris, avant la révolution, à la bibliothèque du roi, à celle de Saint-Germain-des-Prés, etc., et dans les historiens, offre en abrégé l'existence de ces familles diverses, et en même temps combien on peut être exposé à les confondre.

1°. Suivant Guillaume Paradin, dans son histoire de Lyon, Bozo de l'Ange est compris parmi les seigneurs qui jurèrent et signèrent, à Lyon, en l'an 1269, certain compromis avec le chapitre et les habitans de la ville de Lyon.

2°. L'Echiquier de Normandie cite, en 1271, un Guillaume de l'Ange, qui marche pour Guillaume Tirel, qui doit un chevalier pour l'évêque de Lisieux.

3°. A la bibliothèque du roi on trouve l'original, en parchemin, d'une quittance donnée par Pierre l'Ange, chevalier, à Bernard Froment, trésorier du duc de Normandie et de Guyenne, le 27 août 1346, d'une somme de deux cents francs, que le duc (est-il dit) lui avait donné de grâce spéciale.

4°. Dans les actes de Rhimer, on trouve Edouard

l'Ange, écuyer, en 1357, prisonnier de guerre en Angleterre, ayant obtenu la permission, avec cinq de ses compagnons, pour venir en France y vaquer à leurs affaires particulières, et retourner en Angleterre.

5°. Une quittance d'Edouard l'Ange, chevalier, au receveur d'Amiens, le 17 juillet 1363, d'une somme de vingt-six francs treize sols quatre deniers qu'il avait droit de prendre, chacun an à vie, sur ladite recette.

6°. Le contrat de mariage d'Edouard l'Ange, en 1364, qualifié chevalier et vicomte de Troyes. Rapporté dans la généalogie de la maison de Prunelé.

7°. L'original, en parchemin, d'un état arrêté et scellé par Pierre de l'Ange, écuyer, seigneur de Lagarde, commissaire à faire la revue des hommes d'armes, étant à Châtillon-sur-Seine, le 22 avril 1497, sous le commandement de M^{re} de Grâville, amiral de France.

8°. L'original, en parchemin, d'une lettre-patente de Louis XII, du 9 septembre 1503, à François de Ricourt, écuyer, portant commission de faire la montre, en l'absence des marechaux de France, en considération de sa noblesse et de ses services; et ce (est-il dit) au lieu de Pierre de l'Ange, lequel puis naguere est décédé.

9°. Suivant Guichenon, dans son histoire de Savoie, Gérard de l'Ange, chevalier, fut nommé arbitre, avec Hugues Izard, pour limiter certaines terres entre Philippe, comte de Savoie, et le seigneur de Beaujeu, en 1281.

10°. Humbert de l'Ange, chevalier, fut présent, avec d'autres chevaliers, en 1334, aux trêves entre Philippe de Savoie et les Dauphinois.

11°. Guillaume de l'Ange, seigneur de Sollier, le

seigneur de Toulougeon, ainsi que plusieurs autres chevaliers, furent présents à l'hommage que rendit Jean de Rougemont, seigneur de Corlier, à Humbert, sire de Thoire et de Villars, le jour de Saint-Vincent, en 1336.

12°. Claudine de l'Ange épousa, en 1522, Claude Guy de Burges, écuyer.

13°. Hommage rendu à François I^{er}, le 16 avril 1536, après la conquête de la Bresse, par Guy de Burges, écuyer, pour la terre de Solier, appartenant à Claudine de l'Ange, sa femme.

14°. Lettre-patente de Charles IX., portant don de la charge de conseiller au parlement de Bordeaux, en faveur de son cher et bien-aimé Jean l'Ange de Lux., en considération des bons et agréables services par lui rendus au roi; du 29 avril 1568.

15°. Dans une ancienne chronique bordelaise, de 1553, on trouve Bertrand de l'Ange, jurat de Bordeaux.

16°. Jean l'Ange est compris parmi les conseillers au parlement de Toulouse, le dernier décembre 1626.

17°. Dans plusieurs historiens de la cité de Liège, on lit que Laurent de Méant, né en 1550, jadis mambour, conseiller de Liège, était fils de Pierre de Méant, jadis mambour et échevin, et d'Isabelle de l'Ange, fille de Laurent de l'Ange, échevin de Liège, et de Marie Racket.

18°. Pierre de l'Ange fut l'un des députés de la ville de Lille, aux états tenus à Gand, en 1484.

19°. Mariage, du 26 mars 1658, entre Marie de l'Ange, fille de Pierre de l'Ange, seigneur du Chastellier, et Charles de Surgères des Granges, chevalier.

20°. Louis de l'Ange, Christophe de Servant et au-

tres conseillers en la cour de la principauté d'Orange, procédèrent à l'enregistrement de certain pouvoir envoyé par le gouverneur de ladite principauté, et prêtèrent le nouveau serment de fidélité, attendu le décès de Maurice, prince de Nassau, le 15 mai 1625.

21°. Grosse en papiers d'un acte portant quittance donnée par M. François de l'Ange Montmirail, chevalier, gouverneur pour le roi de Prusse, de Neufchâtel, en Suisse, fils et héritier de M. Frédéric de l'Ange Montmirail, chevalier, président en la cour du parlement à Orange, à M. Henri de Pourcelets, marquis de Servièrre, et messire de Brancas de Forcalquier, de 276,560 fr. en billets de banque, pour partie du prix de la terre de Vitrolles, le 1^{er}. mars 1702.

22°. Enfin, pour terminer cette note, déjà très-longue, on fera observer qu'on lit dans une table des maisons nobles qui ont donné des religieux au monastère de l'île Barbe, ce qui suit : « L'Ange, bonne et ancienne maison du pays de Bugey, finie depuis long-temps. Il y en a une autre en Nivernais, de Angelo, qui porte d'azur une étoile d'argent dans un croissant d'argent ; et ceux-là se sont alliés aux de l'Ange de Lyon. 1662. » Effectivement, Philippe de l'Ange, baron de l'Ange, de Château-Renaud, de Villemenan, dans le Nivernais, mestre-de-camp du régiment de Nivernais, etc, a épousé, comme il sera dit dans la notice ci-après, Éléonore de l'Ange, de la ville de Lyon, par contrat du 1^{er}. avril 1598.

NOTICE

SUR LA FILIATION

DE

LA FAMILLE DE L'ANGE,

ORIGINAIRE DE L'ALBANIE, ET RÉFUGIÉE EN FRANCE
DEPUIS 1466; A L'APPUI DES DROITS DU MARQUIS DE
L'ANGE-COMNÈNE, SUR L'EMPIRE DE CONSTANTINOPLE,
ET PARTICULIÈREMENT SUR L'ALBANIE.

ON n'est point disposé en France, de notre temps, en général, à s'occuper de l'histoire particulière, surtout concernant une famille hors de la sphère du monde et réduite à la vie privée. La génération présente ayant tout envahi, les générations passées sont entièrement oubliées et ne servent plus d'antécédens honorables pour les familles.

Dans l'état actuel des esprits, il y aurait donc une vaine présomption bientôt châtiée

par le ridicule, si, au lieu de constater seulement la filiation des ancêtres du marquis de l'Ange Comnène, pour servir de preuves à la légitimité de ses droits, on écrivait l'histoire de sa famille, par un motif d'orgueil et non d'une utilité évidente pour ses descendants.

L'intention du marquis de l'Ange Comnène est donc de rappeler au souvenir de la France, de l'Europe entière, aux Grecs, aux Albanais, ses droits à l'empire d'Orient et particulièrement sur l'Albanie, le berceau de ses ancêtres; origine glorieuse pour lui, comme il s'honore aussi d'être né Français, comme ses pères, depuis qu'ils trouvèrent une nouvelle patrie dans la France et un asile, entre autres, dans le Nivernais, sous la protection des rois de France.

La famille de l'Ange est originaire de Philadelphie dans l'Acarnanie, dont la ville d'Arta était la capitale. Plutarque raconte que ce fut un Ange, fidèle serviteur du roi Eacide, qui préserva Pyrrhus, alors au berceau, de la fureur des assassins de ce prince son père. Procope de Césarée ajoute que lesANGES de l'Acarnanie servirent honorablement dans les armées romaines à différentes époques.

La filiation de la famille de l'Ange, pendant son existence dans l'Albanie et dans l'empire d'Orient, sous les titres de gouverneur d'Occident, de sébastocrator d'Occident et de despote d'Occident, ainsi que d'empereur d'Orient, est consacrée dans l'histoire de Constantinople écrite successivement et sans interruption, pendant les époques correspondantes aux différens degrés de cette filiation, par des auteurs contemporains (1).

(1) Michel Glicas, dont les annales sont importantes pour le règne d'Alexis Comnène. — Ciname, auteur de l'histoire des empereurs Jean et Manuel Comnène. — Nicéas, depuis la mort d'Alexis Comnène dit le Grand, jusqu'à l'empire des Latins en 1205. — Georges Acropolyte, pendant l'empire des Latins jusqu'en 1261. — Georges Pachymère, pendant les règnes de Michel I^{er} et d'Andronic dit le Vieux, de la famille des Paléologues. — L'empereur Jean Cantacuzène, auteur de l'histoire de son temps, depuis la mort de Michel I^{er} jusqu'à Jean Paléologue. — Jean Ducas, continuateur de l'histoire de l'empereur Jean Cantacuzène. — Théodore Métochyte, auteur d'une histoire de Constantinople, jusqu'en 1302. — Nicéphore Grégoras, depuis 1304 jusqu'en 1341. — George Gémists. — Phranzés, depuis la prise de Constantinople jusqu'en 1461. — Chalcondyle, auteur diffus et peu exact d'une histoire des Turcs depuis 1298 jusqu'en 1462.

I. Le premier du nom de l'Ange dont l'histoire du Bas-Empire fasse positivement mention est Constantin l'Ange, surnommé Philadelphe, du lieu de son origine dans l'Acarnanie, gouverneur de la Dalmatie et de l'Albanie, jouissant d'un rang distingué à la cour de Constantinople, et qui épousa, en 1109, Théodora Comnène, la plus jeune des filles de l'empereur Alexis I^{er} Comnène, dit le Grand, et d'Irène Ducas; par conséquent, sœur de la célèbre Anne Comnène.

La famille des Comnènes était originaire de l'Asie, dans la Paphlagonie, près du Pont-Euxin. Quant aux Ducas, la tradition fidèle de l'histoire a toujours été qu'ils passèrent de Rome à Bizance, avec l'empereur Constantin-le-Grand, leur parent; l'an 329. C'est donc par erreur et peut-être par des vues politiques, qui sont étrangères aux marquis de l'Ange Comnène, que l'on a confondu dans quelques écrits éphémères, de notre temps seulement, l'origine et le nom de Comnène, avec l'origine et le nom des Ducas, des Anges, des Cantacuzènes, des Paléologues, des Lascaris, des Arianites, qui étaient connus pour former des familles bien distinctes dans l'empire d'Orient.

Le marquis de l'Ange Comnène descend directement de Constantin l'Ange et de Théodora Comnène. La filiation de ses ancêtres se divise naturellement en deux périodes : 1^o. celle de leur existence dans l'Albanie et dans l'empire d'Orient ; 2^o. celle de leur existence dans le Nivernais et dans le royaume de France, jusqu'à ce jour.

Si le marquis de l'Ange a ajouté le surnom de Comnène à son nom propre, ce n'a été qu'à l'invitation du prince Démétrius Stéphanoli Constantin Comnène, natif de l'île de Corse, reconnu par le roi, par lettres-patentes données à Versailles au mois d'avril 1782, comme étant issu en ligne directe de David Comnène, dernier empereur de Trébisonde. Au reste, dans le précis historique des Comnènes, imprimé en 1784, M. Démétrius Comnène a le soin de faire remarquer que la famille desANGES n'était point de la race des Comnènes, et qu'elle n'avait hérité de ce nom que par des alliances; et il a même l'attention d'ajouter en note, au bas de la page 67 de ce précis historique, « qu'une branche de la maison desANGES Comnènes, après la destruction de l'empire d'Orient, se réfugia en France dans le duché du Nivernais. » (*Duc. Famil. Biz.* pag. 154).

Les enfans nés du mariage de Constantin l'Ange et de Théodora Comnène furent : 1°. Andronic, père de l'empereur Isaac l'Ange, dont le fils Alexis fut assassiné par Murzulphe, et dont Irène, une de ses filles, fut mariée en premières noces avec Tancrède, roi de Sicile, et en secondes noces avec Philippe de Suabe, empereur d'Allemagne (1); 2°. Alexis, qui usurpa le trône sur l'empereur Isaac, son frère (2); 3°. Théodora, mariée à Conrad, marquis de Mont-de-Ferrat; 4°. Anne, mariée à Jean Cantacuzène; 5°. enfin, Jean, qui suit :

(1) Philippe de Suabe, empereur d'Allemagne, fils de Frédéric Barberousse et de Béatrix de Bourgogne, épousa Irène, fille d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople. Il eut de ce mariage quatre filles :

- 1°. Cunégonde, femme de Wenceslas IV, roi de Bohême;
- 2°. Marie, femme de Henri II, duc de Brabant;
- 3°. Elise, femme de Ferdinand III, roi de Castille;
- 4°. Béatrix, femme d'Oton IV, duc de Brunswick et empereur d'Allemagne.

(2) L'empereur Alexis l'Ange avait de son mariage avec Euphrosine Camathère, trois filles, qui furent mariées ;

- 1°. Irène à Alexis Paléologue;
- 2°. Anne à Théodore Lascaris;
- 3°. Eudoxie à Léon Sgur.

Jean l'Ange, sébastocrator d'Occident, autrement gouverneur de la Dalmatie, et de l'Albanie, sous le règne de l'empereur Isaac l'Ange, son neveu, commanda avec succès les armées romaines dans la guerre de Sicile en 1156 et 1157; dans celle du sultan de Cogny en 1172; et contre les Bulgares en 1187, en présence de l'empereur Isaac. Cette dernière guerre ayant été malheureuse, on attribua ce malheur injustement à Jean, avec l'intention reconnue mal fondée d'aspirer à l'empire; il se retira à Constantinople et y mourut dans un âge très-avancé.

Jean l'Ange, sébastocrator d'Occident, fut surnommé Ducas, du nom de sa femme Zoé, fille de Constantin Ducas, et d'Anne Comnène. C'était alors l'usage, parmi les Grecs, de joindre à leur nom propre celui de leur mère ou de leur femme issue d'une race illustre.

Du mariage de Jean l'Ange et de Zoé Ducas, sont nés : 1°. Isaac, qui, de concert avec son père, contribua au couronnement de l'empereur Isaac l'Ange, son cousin-germain; 2°. Manuel, qui s'était emparé de Thessalonique en 1204, prit le titre d'empereur, décéda sans postérité et légua ses droits à Théodore, son frère; 3°. Théodore, qui suit :

- Jean l'Ange avait eu aussi d'une maîtresse, un fils naturel nommé Michel, qui, dès l'an 1187, s'étant marié avec une fille de Constantin Arianite, commandant dans les places de Budin, d'Olone et de Valone, s'empara de la ville de Durazzo sur le Drin, au moyen de l'assistance de son beau-père. Comme il n'avait eu de ce mariage qu'une fille unique et qu'il avait mariée avec Jean Asan, roi de Bulgarie, il appela à sa succession en Albanie, de préférence, Théodore l'Ange, son frère, à sa propre fille, la reine de Bulgarie.

Sur ces entrefaites, les croisés s'étant emparé de l'empire, Théodore l'Ange protesta de ses droits au trône de Constantinople, comme étant le successeur immédiat et légitime de la branche aînée des Anges éteinte dans la personne d'Alexis II, fils de l'empereur Isaac l'Ange; mais cette juste prétention de la part de Théodore, quoique approuvée par l'assentiment des Romains, fut sans succès, par les intrigues de Théodore Lascaris (1), qui

(1) Théodore Lascaris s'était retiré, en 1204, à Nicée, ville de Bithynie, dans la Natolie, et prit le titre d'empereur. Il fut marié trois fois;

s'était retiré dans la Natolie, après avoir épousé une des filles de l'usurpateur Alexis l'Ange Comnène, et fondait sur ce mariage une vaine prétention à l'empire.

1°. A Irène l'Ange, dont il eut deux fils morts jeunes et sans postérité, et trois filles,

1°. Irène, femme d'Alexis Paléologue, despote de Romanie;

2°. Marie, femme de Bélu IV, roi de Hongrie;

3°. Eudoxie, femme d'Othon de Cahieu, seigneur picard.

Théodore Lascaris eut de sa deuxième femme, fille de Rupin, roi d'Arménie, une fille unique nommée Constance, qu'il maria avec Jean Ducas, surnommé Vatace; lequel lui succéda à l'empire de Nicée, et fut le père de :

1°. Irène, femme de Constantin Tech, roi de Bulgarie;

2°. Théodora, femme de Mathieu de Valincourt;

3°. Marie, femme en premières noces de Nicéphore l'Ange, despote d'Occident;

4°. Anné, femme de Venceslas, noble bulgare;

5°. Eudoxie, femme de Jean-Pierre I^{er}. Balbo, comte de Vintimille et de Tende; lequel prit le nom et les armes de Lascaris, et dont la postérité subsiste encore en Italie.

Théodore Lascaris n'eut point d'enfans de sa troisième femme Marie, fille de Pierre de Courtenay, comte de Nevers, empereur titulaire de Constantinople.

Après cette première entreprise sur Constantinople, Théodore l'Ange se porta sur l'Albanie, conserva le titre d'empereur d'Orient, se fit couronner dans cette qualité par l'archevêque métropolitain d'Achrède, et soumit à sa domination tout l'Occident, depuis Durazzo jusqu'à Thessalonique où il fixa sa résidence, pour être plus à portée de surveiller ses intérêts sur Constantinople, où il avait conservé des intelligences contre les Latins, dont il s'était rendu entièrement indépendant.

Théodore, après avoir pacifié l'Occident, forma bientôt une nouvelle entreprise pour chasser les Latins de Constantinople. Il était déjà sous les murs de la ville, appelé par le vœu des habitans, lorsque, trahi par Jean Asan, roi de Bulgarie, qui avait réuni ses troupes à son armée, sous prétexte de le seconder dans ses desseins; mais, secrètement toujours jaloux de la préférence qu'il avait eue sur sa femme, concernant la succession de Michel-le-Bâtard, son beau-père, se saisit de lui, lâchement, par surprise, le conduisit prisonnier dans la Bulgarie, et lui fit crever les yeux.

Théodore, quoiqu'aveugle, étant parvenu à s'échapper des mains de l'infâme et barbare Asan, se rendit dans l'Albanie et abdiqua tous

ses droits sur l'Empire, et particulièrement sur l'Occident, en faveur de Michel, son fils, qu'il avait eu de son mariage avec Anne, fille d'Alexis Uranas et d'Anne Comnène.

Michel l'Ange ayant succédé à Théodore, son père, dans l'Occident, se fit couronner empereur d'Orient par l'archevêque d'Achrède, et tourna aussitôt ses vues sur Constantinople, avec le secours de ses gendres Mainfroi, roi de Sicile, et Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, ainsi que de Taron, roi d'Arménie, beau-père de son fils naturel, nommé Jean; mais cette expédition fut encore manquée, par la défection des troupes du roi d'Arménie, commandées par Jean l'Ange-le-Bâtard.

Michel l'Ange avait, de son mariage avec Théodora, fille de Jean Ducas et d'Irène Lascaris, 1°. Nicéphore, qui suit; 2°. Jean; 3°. Démétrius; 4°. Anne; 5°. Théodora.

Michel l'Ange avait résidé, comme son père, à Thessalonique, jusqu'à l'époque où Michel Paléologue s'étant emparé enfin de Constantinople sur les Latins, rétablit, dans sa personne, l'Empire d'Orient. Michel traita avec l'empereur Michel Paléologue, et, pour la sûreté du traité, lui livra Thessalonique.

Après cette pacification, qui fut cimentée

par le mariage de Jean l'Ange, deuxième fils de Michel, avec Anne Tornice, sœur de la femme de Jean Paléologue, frère de l'empereur Michel I^{er}, il se retira à Arta (1), dans l'Acarmanie, dont il fit la capitale du despotat d'Occident, qu'il possédait en toute souveraineté.

Quant à Démétrius, troisième fils de Michel l'Ange, il fut marié avec Anne, propre fille de l'Empereur Michel I^{er}. Paléologue (2).

(1) Arta est une ville commerçante encore à cause de sa position maritime sur le golfe d'Ambracie ; elle est toujours la résidence d'un archevêque grec qui prend le titre d'archevêque de Lépante et d'Arta. C'est sur la ville d'Arta et sur la principauté d'Acarmanie que se fondent particulièrement les droits du marquis de l'Ange Comnène, comme ayant été de tout temps le patrimoine de ses ancêtres, jusqu'en 1478, temps où le Grand-Turc devint le maître absolu de l'Albanie, de l'Epire et de la Macédoine.

(2) Pour honorer la mémoire de Michel l'Ange, son père, Michel avait pris son prénom à la place de celui de Démétrius qu'il portait ; il épousa une fille de l'empereur Michel I^{er}. Paléologue, tandis que Nicéphore l'Ange, son frère, était déjà marié avec Anne, fille d'Alexis Phylès et d'Eulogie, sœur de l'empereur Paléologue ; par conséquent, les deux frères avaient épousé les deux cousines-germaines. En considération de ce ma-

Malgré ces deux alliances, dictées à Michel l'Ange par une sage politique, et recherchées par les Paléologues, sous les apparences d'unir les intérêts des deux familles, on ne lirait pas sans émotion, dans l'histoire écrite par Pachymère, témoin des faits, les procédés atroces que l'empereur Michel I^{er}. Paléologue fit sans cesse éprouver à Jean l'Ange, et à Démétrius l'Ange, son propre gendre, à cause de leurs grands talens militaires et leur caractère audacieux, qui lui inspirèrent sans cesse de la jalousie, de la crainte et de la méfiance envers eux.

riage, Michel II Paléologue, associé à l'empire par Andronic I^{er}, son père, accorda en même temps, par un acte du 25 avril 1293, à Michel l'Ange, gendre de Michel I^{er}. Paléologue, son grand-père, ainsi qu'à André, son fils, comte de Durazzo, dans l'Albanie, et à leurs successeurs, le privilège de faire des chevaliers, de donner des degrés dans l'église, de légitimer des bâtards, etc. En conséquence, un de leurs descendans, nommé aussi André l'Ange, comte de Durazzo, reçut chevalier Gabriel, écuyer, sieur du Bus et Vilaine, et lui délivra des lettres de sa réception, datées du 17 juillet 1565, dont une copie collationnée et authentique existait à Tournay en Flandre, entre les mains de M. Cambry de Viercourt, suivant dom Caffiaux, bénédictin, peu d'années avant la révolution.

Michel l'Ange fit bâtir à Arta une église vaste et magnifique, qui est soutenue par plus de deux cents colonnes d'un marbre superbe, avec autant de portes et de fenêtrés que de jours dans l'année. Une inscription, qui est placée sur le grand portail de cette église, nommée *Evangelistra*, c'est-à-dire l'Annonciade, qu'on y lit encore, atteste qu'elle a été bâtie par la munificence de ce prince.

Michel l'Ange (1), en mourant, laissa le despotat d'Occident à Nicéphore, son fils aîné. Il donna des apanages à Jean et Démétrius, ses fils légitimes, sous la suzeraineté du despotat d'Occident. Enfin il légua le duché de Patras à Jean l'Ange, son bâtard, qui ne laissa qu'une fille unique.

(1) En mourant, Michel l'Ange laissa le despotat d'Occident à son fils aîné Nicéphore I^{er}, auteur de la branche des Anges établie dans le Nivernais, et dont le marquis de l'Ange Comnène est le dernier de la race dans la France.

En même temps, Michel l'Ange attribua des apanages à Jean et à Démétrius Michel, ses deux autres fils légitimes, sous la souveraineté néanmoins de l'Occident. Jean l'Ange, qui avait épousé Anne Tornice, sœur de la femme de Jean Paléologue, frère de l'empereur Michel I^{er}. Paléologue, fut le père de Jean l'Ange, gou-

Nicéphore I^{er}, du nom de l'Ange, despote d'Occident, épousa, avec le consentement de l'empereur Michel Paléologue, Anne, fille d'Alexis Phylès, grand domestique, et d'Eulogie Paléologue, sa sœur.

verneur d'abord de Cástorie sur le Castériot, dans la Macédoine, et ensuite de la Thessalie, par lettres données en 1343, par l'empereur Jean Cantacuzène, son parent, son ami, qui lui prodigua les éloges les plus éclatans dans ses lettres. Cette branche desANGES possédait, sur les frontières de la Dalmatie, le territoire entre la Bojana et le Drino, dans la Haute-Albanie, et dont Alessio était le lieu principal. C'est de Jean l'Ange que descendait Georges, surnommé Castériot par les Albansais, et Scander-Beg ou le seigneur Alexis, par les Turcs, dont le fils, étant fort jeune encore, fut conduit en Italie en 1467, et dont on ignore la postérité.

Quant à Démétrius Michel l'Ange, le troisième fils de Michel, despote d'Occident, et marié à Anne, la propre fille de l'empereur Michel Paléologue, il a été la tige desANGES, princes de Durazzo, sur l'autre rive du Drino, dont descendaient André l'Ange et Paul l'Ange, son frère, archevêque de Durazzo, qui passèrent en Italie en 1478.

Enfin Michel l'Ange, despote d'Occident, avait en outre un bâtard du même nom que Jean, son fils légitime, auquel il légua le duché de Patras; et il est connu dans l'histoire sous le nom de duc de Patras, et comme un homme très-audacieux et très-entreprenant.

La famille de Michel Paléologue, que la Providence venait d'élever à l'empire, était l'une des plus illustres de l'empire des Grecs, et descendait, du côté maternel, de l'empereur Alexis l'Ange, l'usurpateur.

Nicéphore l'Ange eut de son mariage avec Anne Phylès, 1^o. Thomas, autrement Nicéphore II, qui suit; 2^o. Ithamarre, mariée à Philippe de Sicile, premier du nom, prince de Tarente, petit-fils de Charles d'Anjou, roi de Sicile, frère de saint Louis, roi de France.

Thomas l'Ange, autrement Nicéphore II, despote d'Occident, épousa Anne, fille aînée de l'empereur Michel II Paléologue, et d'Anne, fille du roi d'Arménie. Il décéda en 1325, à Arta, laissant de ce mariage un fils unique, en bas âge, nommé aussi Nicéphore.

Nicéphore III l'Ange, dit l'historien Pachymère, était en Occident sous la tutelle d'Anne Paléologue, sa mère. L'empereur Andronic Paléologue, dit le Vieux, profitant de la minorité de Nicéphore III, et d'intelligence avec elle, au préjudice de son propre fils, se porta en Occident avec une armée, pour en réunir la souveraineté à l'empire. Elle en avait été détachée en 1204, par Théodore l'Ange, qui était l'héritier légitime de l'empire d'Orient, par

l'extinction de la branche de l'empereur Isaac l'Ange, et du domaine utile de l'Albanie, qu'il tenait de père en fils, suivant l'histoire, de Constantin l'Ange-Philadelphe, gouverneur de la Dalmatie et de l'Albanie, et gendre de l'empereur Alexis I^{er} Comnène, en 1109.

Sur le bruit de cette invasion, ceux qui entouraient le jeune Nicéphore, enhardis par le vœu des Acarnaniens, fidèles à la mémoire des Anges, et décidés à défendre leur héritage, le conduisirent en Italie, auprès de sa tante Ithamarre l'Ange, princesse de Tarente, pour le mettre en sûreté.

Pendant le siège d'Arta, attaquée par terre et par mer, Jean Cantacuzène, alors grand domestique de l'empire, qui commandait l'armée assiégeante, en présence de l'empereur Andronic, étant parvenu à s'aboucher avec les assiégés, leur persuada que toute résistance de leur part serait vaine contre des forces bien supérieures; que l'intention de l'empereur était seulement de réunir la souveraineté de l'Albanie à l'empire, qui en avait été détachée en 1204 par Théodore l'Ange; que le domaine utile de l'Albanie serait conservé au jeune Nicéphore, ainsi qu'à sa famille; qu'il serait comblé d'honneurs à la cour de Constantinople;

et que lui personnellement, par attachement à sa famille dont il était allié, il veillerait avec un soin tout particulier à ses intérêts, et dès qu'il serait en âge, il le marierait avec une de ses filles.

Les Acarnaniens, touchés de la sagesse de Jean Cantacuzène, dont la bonne foi leur était connue, ouvrirent les portes de la ville d'Arta aux assiégeans, et ramenèrent le jeune Nicéphore l'Ange auprès de l'empereur Andronic, qui le combla de caresses, lui conféra la charge de grand hypersébaste, ratifia la promesse de mariage entre lui et une des filles de Jean Cantacuzène, et, laissant l'Occident sous l'administration d'Anne Paléologue, sa mère, le mena avec lui à Constantinople.

Jean Cantacuzène, devenu empereur, nous apprend, comme historien de son temps, que le mariage de Nicéphore III l'Ange, grand hypersébaste, eut effectivement lieu en 1344, avec Marie, sa fille aînée, de son mariage avec Irène Asan; et, en considération de cette alliance, il donna en dot à sa fille la principauté d'Aïne (1), dont le territoire s'étendait sur les

(1) Dans le précis historique des Comnènes, page 71, M. Démétrius Comnène, qui en est l'auteur, a commis

bords de l'Hèbre ou du Marizza, ainsi que sur les îles d'Imbros et de Samothrace, à l'embouchure de cette rivière.

Jean Cantacuzène nous apprend aussi qu'à l'époque mémorable de son couronnement, en 1349, il maria Hélène, son autre fille, avec l'empereur Jean II Paléologue; qu'il appela aux noces d'Hélène Nicéphore l'Ange, son gendre, et lui rendit le titre de despote d'Occident,

une erreur grave et d'un anachronisme insoutenable. Il a confondu, avec trop de prévention pour son nom, OÈne en Asie avec Aine sur l'Hèbre, dans la Thrace. En même temps il a ajouté qu'un Michel, troisième fils de Jean III, empereur de Trébisonde, fut revêtu par lui de la dignité de despote d'Enéo, en récompense de son mérite et de ses services, et il finit par dire que c'est des despotes d'Enéo qu'est sortie une branche de la maison de Comnène, qu'il a établie dans le Milanais, dont le dernier de cette branche, assure-t-il, est très-avancé en âge et n'a pas de postérité masculine : autant de mots, autant d'erreurs. Il est impossible de remplacer les faits établis dans sa propre histoire, par l'empereur Jean Cantacuzène, par des allégations avancées sans preuves par M. Démétrius Comnène. L'empereur Jean Cantacuzène nous a appris lui-même que la principauté d'Aine lui appartenait, et qu'elle s'étendait sur les îles d'Imbros et de Samothrace, qui sont à l'embouchure de l'Hèbre, et qu'il avait donné cette principauté en dot à Marie, sa

dont il avait été privé par l'empereur Andronic I^{er}. Paléologue. En même temps, il ajoute qu'il conféra le titre de despote d'Occident de la Morée à son deuxième fils Mathieu Cantacuzène; ayant gardé auprès de lui Démétrius, son fils aîné, pour lui succéder.

Pendant les troubles de l'empire, l'empereur Jean II Paléologue, laissant l'Occident exposé à l'envahissement des Bulgares, Nicéphore III l'Ange, qui résidait alors à Aïne, y arma promptement des galères, pour aller chasser les Bulgares de l'Albanie. Il s'empara d'abord de la Thessalie, marcha sur l'Acarnanie, où il fut reçu partout avec joie, et présenta la bataille sur l'Achéloüs aux Bulgares, en appuyant son armée sur le fort et sur la place d'Angélo-Castre;

sa fille aînée, en la mariant avec Nicéphore III l'Ange, despote d'Occident et grand hypersébaste à la cour de Constantinople, en 1344; et il ajoute qu'à l'époque de son couronnement, en 1349, il maria aussi Hélène, sa seconde fille, avec l'empereur Paléologue II, successeur de son père Andronic, dit le Vieux. S'il a existé dans le Milanais des descendans d'une famille impériale de Constantinople, il est donc de toute évidence qu'ils étaient sortis de Michel l'Ange, fixé en Italie en 1467, après la mort de Scander-Beg et la conquête de l'Albanie par les mahométans.

malheureusement, s'étant approché, dans une reconnaissance, trop près de la ligne ennemie, il fut tué avant la bataille. Aussitôt son armée se replia en désordre; harcelée par l'ennemi sur Arta, elle se rembarqua pour retourner à Aine.

Nicéphore III l'Ange, despote d'Occident, prince d'Aine, grand hypersébaste, tué en 1357, laissa ses deux fils, 1°. Nicéphore IV, qui suit, 2°. Alexis alors au berceau, avec Marie Cantacuzène, leur mère, dans la citadelle de la ville d'Aine, pendant son expédition faite en Occident.

En son absence, Marie Cantacuzène, informée secrètement que les habitans d'Aine, abandonnant le parti de l'empereur Jean Cantacuzène, allaient reconnaître l'empereur Jean Paléologue, jugea à propos de se retirer par prudence, avec ses deux fils, à Bizy en Morée, auprès du despote Mathieu Cantacuzène, son frère.

Sur ces entrefaites, Jean Cantacuzène abdiqua l'empire et se retira dans le couvent de Saint-Mamas à Constantinople. Démétrius, son fils aîné, s'étant rangé sous l'obéissance de l'empereur Jean Paléologue, les dissensions civiles cessèrent, autant que les esprits animés par les dissidences religieuses le permirent alors.

Quant à Marie Cantacuzène , après avoir marié Nicéphore IV l'Ange avec Irène , sa cousine-germaine , fille de Mathieu Cantacuzène , son frère , despote de la Morée , elle retourna à Aine avec ses enfans , en 1364. Bientôt après elle se rendit à Constantinople et s'enferma dans le monastère de Sainte-Marthe avec Irène Asan , sa mère , où elle finit ses jours avant même le décès de Jean Cantacuzène , son père ; qui nous apprend lui-même sa mort.

Nicéphore IV l'Ange fut rappelé à la cour de Constantinople par l'empereur Jean Paléologue , pour reprendre l'exercice de la charge de grand hypersébaste. Il fut tué en 1391 , commandant la cavalerie romaine , à la bataille de Nicopolis gagnée par Bajazet contre les princes d'Occident armés , à la sollicitation pressante de l'empereur Jean Paléologue , contre cet ennemi commun de la chrétienté.

Nicéphore l'Ange , prince d'Aine , grand hypersébaste , laissa de son mariage avec Irène Cantacuzène ; entre autres , un fils , cinquième du nom de Nicéphore. Il accompagna , suivant les devoirs attachés à sa charge de grand hypersébaste , l'empereur Manuel Paléologue dans son voyage en Occident , en 1394. Ce prince fit voile de Modou dans la Morée , débarqua à

Venise , parcourut plusieurs côtes de l'Europe , vint en France , sollicitant partout des secours contre les Turcs qui menaçaient l'empire d'Orient d'une subversion prochaine , et n'ayant rien obtenu , il retourna à Constantinople attendre cette subversion qu'il retarda tant qu'il put , mais qui eut lieu un peu plus tard , en 1454.

Nicéphore V l'Ange , prince d'Aine , après ce voyage infructueux en Occident de la part de l'empereur Jean Paléologue , s'empressa d'aller à Aine pour s'occuper des moyens de mettre à couvert sa famille de la brutalité des Turcs. Il avait alors de son mariage avec Théodora , fille de Démétrius Lascaris-Léontaire , gouverneur de Thessalonique , et de Théodora Ducas , deux fils et une fille , 1°. Michel , 2°. Jean , 3°. Irène. Il succomba bientôt à la douleur de prévoir le malheur qui allait atteindre sa famille entière , sans pouvoir y remédier. Il mourut à Aine en 1413.

Après la prise de Thessalonique par Amurat qui abandonna cette ville au pillage et à la férocité de ses troupes , Michel l'Ange , prince d'Aine , persuadé qu'il ne pouvait point demeurer en sûreté plus long-temps à Aine , se retira prudemment avec Jean , son frère , dans l'île de

Samothrace qui leur appartenait, ainsi que l'île d'Imbros. Bien leur valut d'avoir pris cette sage précaution ; toute résistance étant inutile. Car, suivant l'historien Ducas, de la race illustre des Ducas, continuateur de l'histoire de Constantinople par l'empereur Jean Cantacuzène, « le » 24^e jour du mois de janvier 1454, Mahomet » partit de Constantinople, et ayant réduit » Aine, enlevé les enfans, il s'en alla à Andrinople, Michel l'Ange, prince d'Aine, » séjournant alors à Samothrace. » Et certes, ce récit et cette remarque de la part d'un historien distingué, contemporain et même présent, ne sauraient s'appliquer qu'à Michel l'Ange et à Jean, son frère, dont l'aïeul, Nicéphore III l'Ange, despote d'Occident, grand hypersébaste, avait reçu en dot, de sa femme, Marie Cantacuzène, la principauté d'Aine, ainsi que les îles de Samothrace et d'Imbros, comme il a été déjà dit, d'après l'empereur Jean Cantacuzène, père de la princesse Marie.

Enfin Michel l'Ange et Jean, son frère, étant sans cesse inquiétés dans l'île de Samothrace, qui est à l'embouchure de l'Hèbre, par le voisinage et les incursions des Turcs dans cette île, furent contraints de se retirer par mer dans l'Albanie, déjà occupée en grande

partie par ces barbares ; ils débarquèrent à Durazzo , où commandait André l'Ange , descendant d'une autre branche de la famille desANGES, et qui avait été contraint de se placer sous la protection de la république de Venise , pour pouvoir résister contre ces ennemis de la chrétienté.

Michel et Jean l'Ange , ayant ainsi perdu la principauté d'Aïne , l'Acarnanie , et tout l'Occident étant envahi par les Turcs , à l'exception de la Haute-Albanie , s'arrêtèrent à Durazzo , auprès d'André l'Ange et du cardinal Pierre l'Ange , son frère , dont ils reçurent affectueusement l'hospitalité.

Le fameux Georges , surnommé Castriot par les Albanais , Scander-Beg par les Turcs , régnait alors dans l'Albanie haute , où il s'était maintenu depuis 1440 par des victoires éclatantes qui arrêtaient l'irruption des mahométans en Europe et lui méritèrent le titre à jamais glorieux de boulevard de la chrétienté. André l'Ange , de concert avec le cardinal , son frère , dans leurs intérêts politiques , dans ceux des Vénitiens , recherchèrent l'amitié de Scander-Beg , et méritèrent toute la confiance de ce grand prince jusqu'à sa mort , qui arriva à Alessio , dans la Haute-Albanie , sa résidence royale , le

14 janvier 1466 v. s. à l'âge de 63 ans et après avoir régné pendant 24 ans.

Georges, roi d'Albanie, en mourant, ordonna de conduire son fils unique en Italie, pour préserver sa grande jeunesse de la fureur des Turcs, et le recommanda au sénat de Venise, et au roi de Naples qui lui avait eu de grandes obligations, pour l'avoir secouru efficacement contre la révolte des barons.

Ce jeune prince fut embarqué à Raguse, en même temps que Michel l'Ange et Jean l'Ange, son frère, et conduit à Venise, où il fut reçu avec les plus grands égards par le sénat. Il paraît qu'il se rendit aussitôt à la cour de Naples. Au reste, il nous serait impossible d'assigner qu'elle fut ultérieurement sa destinée et s'il a laissé une postérité.

Michel l'Ange se fixa en Italie, et ses descendants se sont perpétués dans les états de Venise, de Mantoue, de Florence, de Gênes et de Rome. Il en a existé même en Sicile. Tous ont constamment porté les mêmes armoiries que la branche du nom de l'Ange, dans la France. On trouve vingt-trois chevaliers de l'ordre de Florence, du nom de l'Ange, inscrits depuis sa création jusqu'en 1734, dans le livre intitulé : *Galeria dell honore*, par le chevalier Antoine Vivien Marchesi.

Aussitôt après son débarquement, Jean l'Ange laissa Venise ; il passa quelques instans à la cour de Mont-Ferrat, où les Paléogues avaient succédé aux anciens marquis de Mont-Ferrat et de Saluces, alliés les uns et les autres aux diverses branches de la famille de l'Ange.

Ensuite Jean l'Ange se rendit auprès d'Amédée IX, duc de Savoie, dit le Bienheureux à cause de sa grande piété. Déjà les Anges s'étaient fixés dans la Savoie vers 1200 et venaient de s'éteindre au commencement de 1400, dans la personne de Louis de l'Ange qui n'avait point laissé d'hoir mâle, de son mariage avec Henriette, fille unique de Jean, seigneur de Saint-Sulpis.

Amédée IX accueillit Jean l'Ange avec la plus grande bienveillance, et, dans l'intention de le fixer à la cour de Savoie, ce bon prince lui donna généreusement, en toute propriété, un vaste domaine dans la Bresse, rapporté dans le Dictionnaire géographique de la Martinière, sous la dénomination de baronie de l'Ange.

Ce fut à cette époque que la particule *de* fut insensiblement ajoutée au nom des descendants de Jean l'Ange, à l'exemple de ceux de sa famille qui l'avaient précédé dans la Savoie.

Jean l'Ange, baron de l'Ange, aurait voulu,

par reconnaissance et après tant d'infortunes, s'arrêter auprès du grand-duc de Savoie ; mais sa cour étant alors en butte aux tracasseries de la grande-duchesse et défavorablement aux amis d'Amédée IX, Jean s'éloigna à regret de la Savoie et s'établit dans le duché de Bourgogne, d'où il suivit Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, à la guerre pendant environ dix ans ; enfin, il termina ses malheurs en 1476. v. s., âgé environ de 47 ans, à la fameuse bataille de Morat gagnée par les Suisses, guidon des hommes d'armes du duc de Bourgogne. (1)

Le marquis de l'Ange Comnène, après avoir tracé, suivant l'histoire, la filiation de ses ancêtres pendant leur existence dans l'Albanie et

(1) Philippe-le-Hardi fonda la puissance des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, en 1364, qui s'est soutenue avec éclat sous ses descendans Jean-sans-peur, — Philippe-le-Bon, — Charles-le-Téméraire, tué au second siège de Nanci, le 5 janvier 1477, laissant une fille unique, Marie, duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, qui épousa, le 20 août suivant, l'archiduc Maximilien d'Autriche, élu empereur en 1486,

Louis XI confirma la réunion du duché de Bourgogne à la couronne de France, qui avait été prononcée en 1361, par le roi Jean, fils de Jeanne de Bourgogne, grand'tante du dernier duc.

dans l'empire d'Orient, va maintenant continuer à établir la suite de cette filiation, dans la vie privée, jusqu'à ce jour, par des titres aussi privés conservés dans sa famille, appuyés par des preuves faites à l'ordre de Malte pendant plusieurs générations, dont les chevaliers, commandeurs, baillis du nom de l'Ange compris dans la liste des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, insérée dans le 7^e volume de l'histoire de Malte, par l'abbé de Vertot, depuis 1516, c'est-à-dire sous la langue d'Auvergne; enfin par le témoignage de Ducange, dans son histoire des familles augustes de Byzance, imprimée il y a plus de cent soixante ans

Ducange, dont l'autorité est d'un grand poids sur les faits essentiels de l'histoire, à raison de sa vaste et profonde érudition, ainsi que de son impartialité reconnue indépendante, hors des atteintes particulières d'une jalousie malfaisante et de la politique souvent injuste suivant ses intérêts et ses vues, n'a point balancé à placer les descendants de Jean l'Ange, dans le duché de Nivernais, parmi les familles Byzantines, comme issus de la famille impériale du nom de l'Ange. Voici les expressions de Ducange : « *Hæbetur præterea in Nivernensis ducatu, Angelorum nobilis alia familia, quam à Græcis ejusce*

» *cognominis proceribus , qui post extinctum*
 » *Scander-Begum ex Dalmatiâ in Franciam*
 » *concessère produisse. Constans est opinio.* »

(page 154.) Par conséquent, une opinion constante et maintenant incontestable de nos jours, reconnaissait à la famille de l'Ange établie dans le Nivernais, une origine grecque consacrée à la date de la mort de Scander-Beg, en 1466.

D'après l'abbé Denina, dans son histoire des révolutions d'Italie, « l'époque de l'arrivée des
 » Albanais dans le royaume de Naples, ne peut
 » généralement se fixer d'une manière bien
 » positive. Tantôt il en arrivait un grand nom-
 » bre, tantôt il n'en venait que très-peu. D'au-
 » tres fois des troupes entières se montraient,
 » ayant à leur tête un chef, et plus souvent ils
 » se jetaient sur les côtes d'Italie en petit nom-
 » bre et sans guide. » Suivant Rodota, livre III
 chapitre III, de son histoire du rit grec en
 Italie, « les premiers Albanais parurent dans
 » le royaume de Naples en 1461, à l'époque
 » même où Scander-Beg fut investi par Ferdi-
 » nand de la propriété de la terre de Saint-
 » Pierre in Galatina.
 » Une seconde colonie Albanaise, suivant le
 » même Rodota, est venue en Italie en 1467, à
 » l'époque même où Scander-Beg cessa de vi-

» vre ; (c'est-à-dire , à l'époque de l'émigration
 de son fils, de celle de Michel et de Jean l'Ange,
 de l'Albanie à Venise) « d'autres sous le ponti-
 » ficat de Paul II qui régna depuis 1464 jusqu'en
 » 1471 ; d'autres enfin vers l'an 1478 , temps où
 » le Grand-Seigneur devint maître absolu de tout
 » l'Occident sans exception , qui fut l'époque de
 » l'émigration d'André l'Ange , et du cardinal
 » Pierre l'Ange de Durazzo , en Italie »(1).

Jean, baron de l'Ange, avait épousé en 1469, Anne, fille de Pierre de Chaumont et d'Anne de Bueil-Courson, petite-fille de Guillaume de Chaumont, maître enquêteur, et général réformateur des eaux et forêts de France, par lettre du 20 septembre 1418. De ce mariage, il fut père 1°. d'Imbert, qui suit ; 2°. de Renaud, dont la postérité s'est éteinte dans le Lyonnais, et dont l'origine grecque, au reste, et des éloges remarquables en faveur de cette branche de l'Ange, sont consacrés dans Papire Masson.

(1) André l'Ange descendait de Michel l'Ange, comte de Durazzo, et d'Anne, fille de l'empereur Michel I^{er} Paléologue, comme on l'a dit ci-dessus. Il était le troisième frère de Nicéphore I^{er}. l'Ange, despote d'Occident, qui avait épousé auparavant Anne, troisième fille d'Alexis Phylès et d'Eulogie, sœur de l'empereur Michel I^{er}. Paléologue.

Jean, baron de l'Ange, eut en mariage les terres de Lachenaut et de Chevanes, dans le duché de Bourgogne et dans le diocèse d'Autun.

Imbert de l'Ange, seigneur de Lachenaut et de Chevanes, épousa Odille, fille de Pierre Maugis, seigneur de Saulieu et de Catherine de Chazeron, en 1494, et décédé en 1538.

De ce mariage sont nés, 1°. Bon, qui suit ; 2°. Louis, dit Lachenaut, reçu chevalier à Malte en 1522, commandeur de Cuilhat, le 18 juin 1540, de Corte-Serre, le 15 septembre 1548, et des Bordes, le 3 décembre de la même année ; tué devant l'île de Chypre en 1563, commandant les galères de la religion contre les Turcs ; 3°. Jean fut un des trois députés de la noblesse réunie à Moulins, aux états-généraux du royaume, tenus à Orléans, en 1560, sous le roi Charles IX, dont la postérité est éteinte.

Bon, baron de l'Ange, seigneur de Chevanes, un des cent gentilshommes du roi Henri II, épousa, en premières noces le 15 janvier 1525, Isabeau de Château-Renaud, fille de Pierre-François, seigneur de Château-Renaud ; et de Jacqueline de Chéry ; en présence de Jean de Château-Renaud, son oncle paternel, chevalier commandeur des Bordes, et après grand-bailli

et maréchal de l'ordre de Malte (1); et d'Antoine de Traves, seigneur de Dracy-le-Fort, procureur principal de Bon de l'Ange et de Jacqueline de Chéry. De ce mariage, il fut père de François, reçu chevalier à Malte en 1546, fait commandeur successivement de Dôle, de Villefranche, de Bourneuf, de Polliac, grand-bailli et maréchal de l'ordre en 1587. Auparavant il avait porté l'étendard de la religion au secours de la ville de Malte en 1556, contre les Turcs, comme gouverneur de la ville de la Charité en Nivernais, Il la défendit à différentes reprises et avec tant de succès contre les huguenots, que le pape Sixte V lui en écrivit une lettre de compliment le 10 février 1588; mais enfin, les ennemis étant revenus à la charge en 1590, il reçut un coup de mousquet, et après la levée du siège, il fut porté à Château-Renaud où il mourut, et fut enterré à Germigny en Bourbonnais.

(1) Jean de Château-Renaud était l'oncle, du côté paternel, d'Isabeau de Château-Renaud, sa nièce, et ne pouvait pas être, sous aucun rapport, de la famille de l'Ange, comme l'a prétendu le Père Goussancourt, dans son Martyrologe des chevaliers de l'ordre de Malte, qui a été amèrement critiqué avec raison, dans son temps, par l'estimable M. d'Hosier, historiographe de France.

Bon ; baron de l'Ange , épousa en 1530 , en secondes noces , Catherine du Châtel-Chassy , fille de Milon , seigneur du Châtel-Chassy , et de Marguerite de Vizier.

Bon avait recueilli en premières noces la terre de Château-Renaud ; et en secondes noces , il eut celle de Villemenan dans le Nivernais ; l'une et l'autre mentionnées dans l'histoire bizantine , comme appartenant à la famille de l'Ange.

Par ce second mariage , Bon ; baron de l'Ange , fut père , 1^o. de Charles , qui suit ; 2^o. Jacques , reçu chevalier dans l'ordre de Malte en 1592 ; 3^o. Georges , reçu aussi chevalier en 1598. L'un et l'autre furent tués avec plusieurs autres chevaliers au siège de la tour d'Alade , occupée par les Turcs qui interceptaient alors tout commerce entre les chrétiens et les Maures à Tripoli.

Durant sa vie , Bon , baron de l'Ange , poussé par les circonstances , éleva des prétentions sur le marquisat de Saluces (1) et prit même le titre

(1) Le marquis Boniface Paléologue étant mort en 1531 , il ne restait de cette branche des Paléologues , marquis de Montferrat , que le prince Jean-Georges , oncle du défunt , abbé de Lucedio , et Marguerite , femme de Frédéric de Gonzague , duc de Mantoue. Il quitta

de marquis de Saluces, comme héritier du côté maternel, faute d'hoirs mâles, des princes de l'ancienne famille des marquis de Montferrat et de Saluces, ainsi que des derniers titulaires de la race des Paléologues qui leur avaient succédé et qui venaient de s'éteindre. Bon soumit ses prétentions au roi François I^{er}, qui ne jugea pas

aussitôt l'habit clérical et sa riche abbaye, prit possession du Montferrat et épousa Julie d'Anjou, fille d'Isabelle, jadis reine de Naples, résidant depuis long-temps à Ferrare. (Muratori, aut. de la maison d'Est; part. II, chap. II, pag. 383.).

Jean-Georges Paléologue décéda un an après, en 1532, laissant vacant le marquisat de Montferrat, que sa famille avait possédé depuis Théodore Paléologue, fils d'Andronic Paléologue, dit le Vieux, et d'Irène de Montferrat et de Saluces, décédée en 1306.

Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, muni d'un diplôme impérial, dès 1532, dans le cas où Jean-Georges vint à décéder sans enfans, s'empara du Montferrat. Ce diplôme fut confirmé, malgré les prétentions de Charles III, duc de Savoie, de François, marquis de Saluces, de Julie d'Aragon et du duc de Mantoue, qui furent rejetées.

François, marquis de Saluces, descendait aussi de Théodore Paléologue et d'Irène de Montferrat.

On fera remarquer que cette Irène, qui avait porté les marquisats de Montferrat et de Saluces dans la famille des Paléologues, descendait de Conrad, marquis de

à propos de les faire valoir ; et Charles-Quint l'adjugea à Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, par représentation de sa femme Marguerite Paléologue.

Charles, baron de l'Ange, de Château-Renaud et de Villémenan, capitaine de cavalerie, épousa en premières noces, en 1563, Madeleine, fille

Montferrat et de Saluces, et de Théodora, sœur de l'empereur Isaac l'Ange.

A cette époque, la famille des marquis de Saluces, issue de la race des Paléologues, était composée de trois frères : 1°. Michel-Antoine ; 2°. Jean-Louis ; 3°. François-Angelo.

En 1527, François I^{er}. ayant envoyé le maréchal de Lautrec pour faire la conquête du royaume de Naples, il mourut pendant le siège de la ville de Naples, en 1528, et l'armée française fut détruite aussi par les maladies. Michel-Antoine, marquis de Saluces, qui commandait sous les ordres du maréchal de Lautrec, se retira à Averse, où il fut fait prisonnier de guerre avec les débris de l'armée ; étant lui-même très-malade, il fut porté à Naples, où il mourut en octobre 1528.

Jean-Louis Paléologue, son second frère, devait naturellement lui succéder au marquisat de Saluces, mais François I^{er}. soupçonnant sa fidélité, le retint prisonnier, et investit François-Angelo, son troisième frère, du marquisat de Saluces, qui, bien loin de le garder, le rendit à Jean-Louis, son frère ; et l'un et l'autre embrassèrent le parti de Charles V.

de Michel de Brécharde , baron de Bressoles , seigneur de la Tour , de Chavenon et de Cogny , et de Claude d'Eguilly , dont il eut Philippe , qui suit ; 2^o. Louise , mariée à Paul de Vieure , seigneur de la Salle-Melliers , près Bourbon-l'Archambault ; en deuxièmes noces , Charles épousa Anne , fille de Jean de Lanfernat , seigneur de Prunières , Lalande et Villiers ; il fut

Bientôt après le marquis Jean-Louis décéda , et François-Angelo , qui lui succéda définitivement , fut tué en 1537 , en reconnaissant la place de Carmagnole , dont le siège était commencé .

Par conséquent , le marquisat de Saluces devint vacant . Le duc de Mantoue et le duc de Savoie y élevèrent des prétentions comme alliés aux Paléologues . Bon , baron de l'Ange , prétendait aussi au marquisat de Saluces , attendu qu'Irène , l'héritière du Montferrat et de Saluces , et qui avait porté ces deux marquisats dans la famille des Paléologues , par son mariage , en 1284 , avec l'empereur Andronic Paléologue , dit le Vieux , descendait directement de Conrad , marquis de Montferrat et de Saluces , et de Théodora l'Ange , sœur de l'empereur Isaac l'Ange ; mais Bon , baron de l'Ange , ayant soumis ses prétentions au roi François I^{er} , il ne jugea pas à propos de les appuyer à raison des circonstances ; et le duc de Savoie s'empara du marquisat de Saluces en 1588 , dont la possession lui fut confirmée par Henri IV , en recevant en compensation la Bresse et le Bugey .

père de plusieurs enfans morts en bas âge , à l'exception d'une fille nommée Madeleine, qui fut mariée à Jacques de Chéry , seigneur de Mollin-Porcher, Bois-Mercier et Charlis en Bourbonnais , qui a laissé une seule héritière mariée à François de la Roche-Aimon.

Philippe, baron de l'Ange, de Château-Renaud, de Villeménan, de la Tour, de Chavenon, Marcy, les Chardonnières, de la Croix-Rousse (faubourg de Lyon), et de Cuire en Franc-Lyonnais, mestre de-camp du régiment de Nivernais, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, commandeur de l'ordre de la Milice chrétienne (1), fut reçu en 1582, chevalier à Malte, de minorité, en considération des services rendus précédemment à l'ordre par ses oncles, entre autres, Louis, et François de l'Ange, bailli de l'ordre.

Philippe de l'Ange était déjà commandeur

(1) Cet ordre fut institué à Vienne en Autriche, le 8 mars 1619, à l'occasion d'une croisade approuvée par le roi Louis XIII, qui devait s'effectuer par la descente d'une armée de vingt mille hommes de pied et de deux mille hommes de cavalerie, dans la Morée, où cette armée était attendue par dix mille Grecs armés; la Morée étant la clef de la Turquie d'Europe, et même d'une partie de l'Europe maritime.

de Bourneuf, membre de la commanderie de Villefranche, par démission de son oncle, François de l'Ange, commandeur de Villefranche ; mais Philippe se voyant resté seul du nom de l'Ange de la race des despotes d'Occident et des empereurs d'Orient, de la branche établie dans la France, par le décès prématuré de ses frères des deux lits, obtint par une faveur insigne de la part du pape Clément en 1597, d'être relevé de ses vœux, pour avoir été faits de minorité et contre la décision du concile de Trente. Cette bulle fut adressée au cardinal de Gondi, nonce de S. S., et au grand-prieur d'Aquitaine, Reignier de Guerchy, et fulminée à Paris le 26 février 1598.

Philippe, baron de l'Ange, étant ainsi relevé de ses vœux de chevalier de l'ordre de Malte, épousa, dans le mois d'avril suivant, Léonore, sa parente, fille de Nicolas de l'Ange, seigneur de Laval, Dampmartin, Cuire et la Croix-Rousse (faubourg de Lyon), conseiller du Roi en ses conseils d'état et privés, premier président au parlement de Dombes, président et lieutenant-général à Lyon, ambassadeur pour Sa Majesté en Suisse, et de Louise de Grolier.

Nicolas de l'Ange était le dernier rejeton mâle de la branche de Renaud, deuxième fils

de Jean, baron de l'Ange et neveu de Michel l'Ange, prince d'Aine, dont la postérité existe en Italie. Voilà, à son égard, ce que nous apprend Papire Masson. « *Nicolaus Angelus, patris sui*
 » *nomen et cognomen adeptus est statim atque*
 » *christianâ limphâ tinctus fuit!*
 » *E nobili et spectatâ familiâ Angelorum ortus*
 » *est in ducatu Niverinarum, ad Ligerim flumen...*
 » *Compertum autem est familiam proximo gradu*
 » *contigisse Georgium Castriotium, sive Scan-*
 » *der-Begum, ac post mortem ejusdem, Turcæ*
 » *toto ferè Epiro potiti sunt; incolarum pars*
 » *fugere coacti, in Europæ fines venerunt; quo in*
 » *numero Angeli proceres fuère, quorum alii in*
 » *Franciam confugiunt regibus obsequium daturi,*
 » *alii duci Sabaudicæ cisalpes interpositâ juris-*
 » *jurandi religione se obligârunt, qui autem*
 » *Niverinas, à Niveri fluviolo in Ligerim labente*
 » *dictas, petierunt eam regionem coluère et*
 » *adhuc incolunt, fiduciasque duci, aut lati*
 » *studiorum nobilium dominis præstant. »*

Léonore de l'Ange était la sœur de Louise de l'Ange, mariée à Balthazard de Villars, seigneur de Laval, conseiller du Roi en ses conseils d'état et privés, qui avait succédé à la charge de premier président du parlement de Dombes à Nicolas de l'Ange, son beau père, et qui était

frère de Pierre et de Jérôme de Villars, tous les deux successivement archevêques de Lyon, après Claude de Villars, leur oncle. — Françoise de l'Ange, qui épousa Jacques de Champier, seigneur de la Bastie, gouverneur de la principauté de Dombes. — Hippolyte de l'Ange, qui épousa Jean de Raverie, seigneur de la Chault, de Vaise (faubourg de Lyon), chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté.

Philippe, baron de l'Ange, fut nommé par le Roi pour s'embarquer dans l'escadre sous les ordres de M. de Saint-Luc, pour commander les troupes de débarquement pendant le siège de la Rochelle.

Comme il y avait, à cette époque, une relation intime et les mêmes vues politiques entre le duc de Mantoue et de Nevers, et Philippe, baron de l'Ange, ils conçurent le projet, avec le consentement du Roi, de former une nouvelle croisade pour délivrer l'Albanie du joug des mahométans. Philippe fut personnellement chargé d'une commission secrète auprès des princes chrétiens, et surtout de ceux de l'Italie, pour les inviter à contribuer à l'exécution de cette entreprise. Cette mission étant avantageusement remplie, Philippe parcourut

l'Albanie et la Morée , pour reconnaître le terrain , sonder les esprits qu'il trouva bien disposés , et faire , de concert avec les principaux habitans , quelques préparatifs pour favoriser une insurrection générale contre la tyrannie des Turcs et seconder les opérations des croisés. Cette entreprise aurait infailliblement réussi ; mais il était encore dans la destinée des Grecs de rester sous le joug des monstres exécrables qui ont conquis leur patrie , et qui exercent sans cesse sur leurs personnes tout ce qu'une autorité illimitée et des passions sanguinaires peuvent inventer dans leur délire de plus arbitraire et de plus féroce. La république de Venise , naturellement informée du projet de cette croisade , qui pouvait contrarier ~~ses~~ relations à l'avenir avec le gouvernement ottoman , s'empressa de l'en avertir ; et dès lors il fut abandonné. Fasse le ciel , que les malheureux Grecs réussissent dans leurs nouveaux et derniers efforts !

Philippe , baron de l'Ange , de son mariage avec Léonore de l'Ange , eut un fils nommé Arnaud , qui suit.

Arnaud , baron de l'Ange , seigneur de Château-Renaud , de Villemenan , de Cuire , de Marcy , d'Arraud , des Chardonnières , de la Croix-Rousse et de Vaise (faubourgs de Lyon) ,

capitaine de cent cheval-légers au régiment de M^{sr}. duc d'Enghien, mestre-de-camp du régiment de Nivernais et député de la noblesse aux états-généraux tenus à Tours en 1650.

Arnaud, baron de l'Ange, épousa, en 1621, Marie, fille d'Antoine de la Grange, comte de Maligny et d'Arquian, lieutenant-colonel du régiment des gardes, capitaine des gardes de la Porte, gouverneur de Metz, Calais et pays reconquis, de Sancerre et de Gien, et de Marie de Cambrai.

Marie de la Grange d'Arquian, baronne de l'Ange, était sœur du marquis d'Arquian, mestre-de-camp du régiment de cavalerie Gaston de France, duc d'Orléans, capitaine des gardes-suisse, chevalier des ordres du Roi, qui, de son mariage avec Françoise de la Châtre, fut père de Marie-Casimire de la Grange, femme de Jean Sobieski, roi de Pologne, de Louise Marie de la Grange, qui épousa François Gaston de Béthune, marquis de Chabris; Marie-Anne de la Grange mariée à Jean, comte de Viélopolski, grand-chancelier de Pologne. Devenu veuf, le marquis d'Arquian embrassa l'état ecclésiastique et reçut le chapeau de cardinal : au reste, il était frère puîné de François de la Grange, comte de Montigny, capitaine des cent

gentilshommes de la maison du Roi , gouverneur de Paris, du Berri, etc. ; chevalier des ordres du Roi et maréchal de France.

Arnaud , baron de l'Ange , de son mariage avec Marie de la Grange d'Arquian, fut père, 1^o. de Hubert, 2^o. de Nicolas, qui suit.... Il aliéna la terre et baronie de Château-Renaud.

Hubert, marquis de l'Ange, seigneur de Cuire, la Croix-Rousse, Guérigny, Marcy, Arraud, les Chardonnières, de Villemenau en partie, etc. ; tué à la bataille de Romilly, après avoir été marié, en 1669, avec Anne, fille de Guillaume de Sève, seigneur de Laval, Monchausson, premier président au parlement de Dombes (1), et de Marie des Vignes, et laissant un fils unique, Guillaume, marquis de l'Ange, seigneur de Guérigny, Marcy, Arraud, les Chardonnières, Villemenau en partie, etc.,

(1) La présidence du parlement de Dombes avait passé, par des alliances, de Nicolas I^{er}. et de Nicolas II de l'Ange, descendans de la branche de Renaud de l'Ange, établie dans le Lyonnais, dans la famille de Villars, par le mariage de Louise de l'Ange, une des filles de Nicolas II de l'Ange avec Balthazard de Villars; et de celle de Villars dans la famille de Sève par le mariage d'Hélène de Villars avec Pierre de Sève, auquel succéda Pierre de Sève, son fils.

successivement major au régiment de Monboisier, lieutenant-colonel au régiment d'infanterie du Roi, inspecteur des gardes-côtes de la Bretagne pendant le gouvernement du maréchal de Château-Renaud, fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour avoir perdu le bras gauche à la bataille de Nerwinde; enfin, il fut appelé à Rome par le cardinal d'Arquian, et honoré de la charge de chevalier d'honneur de sa cousine-germaine Marie-Casimire de la Grange d'Arquian, reine douairière de Pologne, qui s'était fixée à Rome auprès de S. E. le cardinal, et après son décès se retira en France, dans le château royal à Blois, où elle résida jusqu'à sa mort, arrivée le 30 janvier 1716.

Voilà la copie littérale de ce brevet.

« MARIE-CASIMIRE, par la grâce de Dieu,
 » reine de Pologne, grande-duchesse de Lithuanie, de Russie, Prusse, Massovie, Samogitie,
 » Kiovie, Wolhinie, Podolie, Podlachie,
 » Livonie, Smolensko, Zernigowitz, etc. etc.

« Nous, connaissant parfaitement et par nous-
 » même que la noblesse de la maison de Guil-
 » laume, marquis de l'Ange, chevalier de l'or-
 » dre militaire de Saint-Louis est illustrée
 » par une longue suite d'ancêtres qui rendent
 » estimable et vénérable leur postérité, et
 » étant pleinement instruite des talens et

» bonnes qualités dont sa personne est revêtue,
 » et par lesquels il s'est rendu recommandable,
 » tant dans les armées où il a servi avec distinc-
 » tion que dans les autres occasions de la vie
 » civile où il s'est trouvé ; désirant lui donner
 » des marques de notre bienveillance et de l'es-
 » time que nous avons pour lui et pour sa
 » famille, nous avons voulu l'établir et le dé-
 » clarer, comme nous l'établissons et le déclá-
 » rons par ces présentes lettres, notre chevalier
 » d'honneur ; lui accordons tous les honneurs,
 » prééminences, prérogatives et priviléges qui
 » sont attachés et dus à cette charge. Pour ce,
 » nous commandons, et telle est notre volonté,
 » qu'il soit reconnu pour tel, non seulement
 » dans notre cour, et de tous autres officiers,
 » mais encore partout où il se rencontrera et
 » de toutes sortes de personnes. En foi de quoi,
 » nous lui avons fait expédier le présent brevet
 » signé de notre main et scellé de notre sceau
 » royal.

» Donné à Rome, dans notre palais, le vingt-
 » huit jour du mois de mai de l'année mil
 » sept cent sept. »

Signé, MARIE-CASIMIRE, Reine.

Et plus bas, pour Sa Majesté,

L. M. DE REGNAULD-ALLEMAND-BELLESIZE.

Guillaume, marquis de l'Ange, chevalier d'honneur de la reine de Pologne, etc., fut marié avec **Charlotte-Madeleine de Puisieux**, fille de **Gabriel de Puisieux** et de **Thérèse Lainé**, dont il n'a point resté de postérité.

Nicolas, baron de l'Ange, seigneur de **Gué-rigny**, de **Villemenan** dans le **Nivernais**, de **Cuire** et de la **Croix-Rousse** dans le **Lyonnais**, auquel la substitution de biens faite à son préjudice en faveur de **Hubert**, marquis de l'Ange, son frère aîné et à **Guillaume**, son neveu, avait occasionné, par des dissipations, deux diminutions sensibles dans sa fortune, en a ressenti les effets, ainsi que ses descendans jusqu'au marquis de l'Ange **Comnène**.

Nicolas, baron de l'Ange, fut capitaine au régiment de cavalerie de **M^{or} duc de Clermont**. Il épousa **Marie (1)**, fille de **Louis de Lévis**, chevalier de l'ordre de **Saint-Michel**, conseil-

(1) **Catherine-Marie de Lévis** était la tante de **Marguerite de Lévis-Château-Morand**, attendu que **Marguerite de Lévis** avait épousé **Pierre de Sève**, premier président du parlement de **Dombes**, et que du mariage de leur fils **Guillaume de Sève**, aussi premier président dudit parlement, et de **Marie des Vignes**, était née une fille, **Anne de Sève**, mariée à **Hubert de l'Ange**, frère aîné de **Nicolas de l'Ange**, mari de **Catherine-Marie de Lévis**.

ler et maître-d'hôtel ordinaire du Roi , gentil-homme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, et de Marguerite-Catherine de Boisloré. Il est dit dans le contrat de mariage que Louis de Lévis constitua en dot à sa fille, la charge de maître-d'hôtel ordinaire du Roi, que feu M. de Boisloré, son beau-père, lui avait donnée par contrat du 15 février 1643, devant Parquet et de Troies, notaires au Châtelet de Paris: ils ont eu de ce mariage, Hyacinthe qui suit, et une fille morte sans postérité.

Hyacinthe, baron de l'Ange, seigneur de Villemenan et de Guérigny, a commencé d'abord par servir en qualité de garde de la marine au département de Toulon; après cela, il est entré dans le corps des cheveu-légers de la garde du Roi, pendant les guerres de Louis XIV, où il a été grièvement blessé et obligé de se retirer du service.

Hyacinthe, baron de l'Ange, a été marié deux fois, 1°. avec Hélène de Forestier, veuve de Jean de Laferté-Meun, et dont il n'existe plus de postérité; 2°. avec Marie, fille d'Eustache de Berthier, seigneur de Bizy, de Contre, etc., et d'Elisabeth Dupin, dont il est né, 1°. Joseph-Hyacinthe, qui suit; 2°. Balthazard, garde de la marine, mort pendant sa première campagne à

Saint-Domingue ; 3^e. deux filles élevées à Saint-Cyr , et décédées sans avoir été mariées.

Joseph-Hyacinthe, baron de l'Ange, seigneur de Villemenan, a commencé ses services en 1730, dans une compagnie de cadets gentilshommes à Rochefort, et sous les yeux de son grand-oncle, le comte de la Grange d'Arquian, alors chef d'escadre des armées navales, ancien gouverneur successivement de l'île de Sainte-Croix et à Saint-Domingue, et propriétaire de la charge de lieutenant de Roi au gouvernement d'Aunis ; lequel étant décédé à Rochefort, en 1747, après avoir eue malheur de perdre ses deux fils déjà parvenus à l'âge de raison ; et désormais sans héritier de son nom de la Grange d'Arquian, appella à sa succession Hyacinthe, baron de l'Ange, son neveu.

Joseph-Hyacinthe, baron de l'Ange, après avoir été élevé dans les cadets gentilshommes, a servi à Saint-Domingue, successivement en qualité d'aide-major au port de Paix, de major et lieutenant de Roi au fort Dauphin, ensuite de commandant-général de la partie du nord de l'île. Il avait épousé, dans cette colonie, Marie-Renée d'Astier, une des filles de Thomas d'Astier, commandant les milices des quartiers de Jacquézy et du Terrier-Rouge, dans le

gouvernement du Cap-Français, et de Renée Lemarchand. Il était propriétaire d'une vaste et riche habitation, dans le quartier de Jacquezy, qu'il avait laissée à ses enfans, qui n'en ont maintenant que le souvenir.

Du mariage de Joseph-Hyacinthe, baron de l'Ange, commandant la partie du nord de l'île de Saint-Domingue, lieutenant de Roi au gouvernement d'Aunis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Renée d'Astier, naquirent plusieurs enfans, dont entre autres deux garçons et deux filles avaient survécu, 1°. Charles-Achille-Casimir, l'aîné de la famille, marquis de l'Ange, qui fut élevé par M. le duc de Bouillon, comme s'il eût été son propre fils, et qui en fut inséparable pendant la vie du duc, successivement cheveu-léger de la garde, capitaine de cavalerie dans le régiment de Royal-Pologne, aide-de-camp du marquis de Chauvelin pendant son commandement dans la guerre en Corse, colonel du régiment de Bouillon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il décéda, sans avoir été marié, en 1776, au château d'Attichi, appartenant à M. le duc de la Trémoille, qui lui avait affectueusement donné l'hospitalité après le duc de Bouillon, et qui l'honora de toutes les marques

d'une amitié et d'une bienveillance constantes jusqu'au moment où la mort le surprit à l'âge de trente-un ans environ ; 2°. Denis-Joseph-Hyacinthe, qui suit ; 3°. Marie-Anne-Claude, décédée veuve de Charles de Wavrans, comte de Benauge, marquis de Boursier, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; dont un fils unique mort pendant son émigration.

Denis-Joseph-Hyacinthe, marquis de l'Ange, est le dernier rejeton mâle descendant de Théodore l'Ange, despote d'Occident, en même temps l'héritier légitime du trône de Constantinople, par extinction de la branche de l'empereur Isaac l'Ange, en 1204. Ses alliances avec les familles les plus illustres de l'empire d'Orient, avec les souverains d'Italie et d'Allemagne, ont été depuis 1100 jusqu'en 1460 avec les familles de Comnène, de Ducas, de Paléologue, d'Asan, de Cantacuzène, de Mont-Ferrat, de Saluces, de Suabe et d'Anjou, et depuis l'émigration de ses ancêtres, de l'Albanie, et leur établissement dans la France en 1467, avec les maisons souveraines de la Pologne, et par celles-là avec les souverains de la Saxe, de la Bavière, de l'Autriche et d'Angleterre, de la race de Stuard, ainsi qu'avec des familles les plus illustres, entre autres de Chaumont, de Château

Renaud, de Chéry, de la Roche Aimon, de la Grange d'Arquian, de la Châtre, de Damas-Crux, de Maillé, de la Tour-d'Auvergne, de Radzivil, de Jablonowski, de la Trémoille, de Béthune, de Rohan, de Rochechouard, de Saint-Aignan, de Levis, de Villars et de Bellière.

Le marquis de l'Ange Comnène déclare pour la dernière fois qu'il n'est point de la maison de Comnène, et qu'il n'a ajouté à son nom de l'Ange, et en son nom celui de Comnène, qu'à l'invitation, de concert et avec le consentement exprimé par des lettres et par des actes publics de la part de M. Démétrius Stéphanopoulos Constantin Comnène, reconnu par le roi pour être issu de David Comnène, dernier empereur de Trébisonde, massacré en 1462 par l'ordre de Mahomet II, par des lettres-patentes de Sa Majesté données à Versailles au mois d'avril 1782, et enregistrées au Parlement le 1^{er}. septembre 1782.

Le marquis de l'Ange Comnène, capitaine de vaisseau en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a servi dans la marine avant la révolution pendant vingt ans sept mois quinze jours, suivant le certificat qui lui en a été délivré en forme le 23 février 1824, par Son Excellence M. le marquis de Clermont-

Tonnerre , pair de France, ministre de la marine et des colonies : il a fait la guerre de 1778 à 1783, et s'est trouvé dans la ligne à sept batailles navales dans les armées commandées par MM. les comtes d'Orvilliers, d'Estaing, de de Guichen et de Grasse, etc.

Enfin le marquis de l'Ange Comnène a épousé, le 23 février 1784, à Rochefort, Marie-Henriette Anasthasie, fille unique de Jean-Joseph de Teyssier des Farges, brigadier des armées navales, inspecteur des classes de la marine de l'arrondissement de Rochefort, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Louise-Pauline-Nicolas de Voutron, et de ce mariage sont issues sept filles existantes et non mariées, dont deux, Marie-Pauline-Eudoxie et Marie-Constantine, ont été tenues sur les fonts de baptême par M. le comte Démétrius-Stéphanopoulos-Constantin Comnène et M^{me} Théodora Walscoska, princesse Jablonowska, ainsi que par M. le prince Stanislas Jablonowski, et M^{me} Edmée de la Chaussée-Boucherville, dans une intention honorable pour conserver le souvenir d'alliances illustres entre nos familles.

DIRECTION
DU PERSONNEL.

MARINE ET COLONIES.

BUREAU
des
Officiers Militaires.

DE PAR LE ROI.



LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT ayant le Département de la Marine et des Colonies

CERTIFIE qu'il résulte de la vérification des registres et pièces déposés aux bureaux des Officiers Militaires et des Pensions, Direction du Personnel, que M. DE L'ANGE COMNÈNE (*Denis-Joseph-Hyacinthe*), né le 7 novembre 1755, à Saint-Domingue, est entré élève à l'Ecole royale de Marine, au Havre, le 1^{er}. mai 1774;

A été nommé Garde de la Marine, le 1^{er}. juillet 1775;

idem du Pavillon, le 1^{er}. juillet 1777;

Enseigne de vaisseau, le 1^{er} avril 1778;

Lieutenant de vaisseau, le 1^{er}. octobre 1784, jusqu'au 15 mars 1792, qu'il a été supprimé des listes, ne s'étant pas présenté à la revue générale;

Qu'après la restauration, M. DE L'ANGE COMNÈNE a été nommé chevalier de Saint-Louis le 18 août 1814; a été reporté sur les listes de la Marine, en qualité de capitaine de vaisseau, le 31 décembre 1814, et a été admis à la retraite, avec une pension de *mille deux*

cent quatre-vingt-quinze francs par an , le 1^{er} novembre 1817. Il comptait à cette époque vingt ans sept mois quinze jours de services effectifs.

En foi de quoi a été délivré le présent certificat.

A Paris, le 23 février 1824.

Mⁱⁿ. DE CLERMONT-TONNERRE.

Par le Ministre :

Le Contre-Amiral, Directeur du Personnel.

En son absence,

Le Sous-Directeur,

PORTIER.

Le marquis de l'Ange Comnène a servi à la mer l'espace de dix ans; entre autres, pendant toute la guerre de 1778 à 1783. Il s'est trouvé dans la ligne à sept batailles des armées navales, commandées par M. le comte d'Orvilliers; et successivement, dans les mers de l'Amérique, sous le commandement de MM. le chevalier de Lamoignon-Piquet, le comte d'Estaing, le comte de Guichen et le comte de Grasse. . . Ses services ont été suspendus pendant la révolution. . . Au retour du Roi, il fut rappelé dans la Marine, avec le grade de capitaine de vaisseau; et bientôt après, mis à la retraite la plus modique, par un ministre entièrement étranger au Ministère de la Marine, et non à la révolution. . .

17
S
F
C
E

Marie - Clémentine Sobieska.
Joséphine Stuard; roi d'Angle-
dit le chevalier de Saint-
roges.

Charles VII, électeur-du
Bavière, empereur d'Allemagne.
Marie - Amélie, archiduchesse
d'Autriche.

A
en
li
ir
e



